

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 27 mai 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept mai, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr LE BLANC Christian, Maire.

Présents : Mr LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme BAUDRY Anne, 3^{ème} Adjointe, MM. TELLIER Adrien, LEVEILLÉ David, RICHARD Guy
Mmes FAGNOT Cendrine, ADET Florence.

Excusé : PANNETIER Stéphane

Mme BAUDRY a été désignée secrétaire de séance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Avis sur les orientations et le schéma de mutualisation –

La Communauté de Communes des Coëvrons demande un avis aux communes adhérentes sur les orientations et le schéma de mutualisation. Avant de donner un avis, les conseillers municipaux souhaitent réfléchir sur plusieurs points :

- les coûts et les avantages pour les communes mutualisées,
 - les conséquences de la mutualisation pour le personnel communal (pas de titularisation systématique donc en cas de fermeture de l'école, ce ne serait pas forcément une mesure de protection pour les employés de l'école, de la garderie et de la cantine),
 - l'opportunité au niveau de la gestion des logiciels pour les communes mutualisées (comptabilité, paie, ...).
- Actuellement, 9 communes sont mutualisées. C'est une spécificité de la Communauté de Communes des Coëvrons. La mutualisation est à voir au cas par cas car elle ne convient pas à toutes les collectivités. D'autre part, l'avantage économique qui était présenté à l'origine ne s'est pas vérifié jusqu'à présent.

Afin d'approfondir cette réflexion, Mr le Maire propose de rechercher des informations à l'issue des réunions communautaires dès qu'elles seront en présentiel et près du directeur général des services de la Communauté de Communes des Coëvrons. De leur côté, les conseillers municipaux s'engagent à lire plus attentivement le projet de schéma de mutualisation.

En parallèle, il est proposé d'étudier à nouveau la possibilité de créer une commune nouvelle avec un projet de territoire. Une réunion entre les maires et adjoints avec les communes de Thorigné en Charnie et Saulges pourrait être organisée à ce sujet avant une éventuelle réunion publique.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : Présentation du calendrier de la procédure de révision –

Le PLUi, approuvé le 12 mars 2020 par la Communauté de Communes des Coëvrons, devant être modifié et mis à jour, Mr le Maire présente le calendrier de cette procédure :

- mai 2021 : écriture du cahier des charges par les services de la Communauté de Communes
- juin 2021 : présentation du cahier des charges au groupe de travail Urbanisme
- fin juin 2021 : lancement de l'appel d'offres près des bureaux d'études
- septembre 2021 : attribution du marché et début de la mission
- fin 2022/début 2023 : mise en place de cette révision.

DELIBERATION N° 2021/19 :

SIGNALISATION ET MOBILIER POUR PMR DANS L'AGGLOMERATION -

En complément des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux ERP il est proposé d'harmoniser la signalétique dans l'agglomération en ajoutant notamment un panneau signalant le parking avec accès PMR rue St Sylvain. D'autre part, il est projeté de mettre en place une table de pique-nique accès PMR rue de l'Erve à proximité du saule pleureur près du lavoir. Vu les devis présentés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis de la Sté MAVASA de Bonchamp-Les-Laval pour l'achat et la pose de panneaux de signalisation dans l'agglomération et l'achat d'une table de pique-nique pour PMR d'un montant global de 1 656.68 € HT.

HOMMAGE A MR MOTTAIS : Finalisation du texte et choix du support pour la plaque commémorative -

La finalisation du texte sera effectuée pour la prochaine réunion de Conseil Municipal. En ce qui concerne le choix du support pour la plaque commémorative, la recherche d'une entreprise de signalétique est en cours. D'autre part, une artiste, Elodie LEMERLE, pourrait proposer une représentation artistique mais attend l'avis de la famille.

.../...

PLAN CAVALIER DE LA COMMUNE –

Suite à la remise du plan cavalier de la commune le 3 mai dernier par l'architecte qui l'a dessiné, Mr Damien Cabiron, un exemplaire a été affiché dans la salle communale et un autre sera installé dans la mairie. Il est proposé de l'exposer sur bâche sur le pignon du bâtiment des Arcades, à proximité des panneaux de parcours de randonnée. A cette occasion, une animation en présence de la presse sera à prévoir.

DELIBERATION N° 2021/20 :

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX ERP : Finalisation des travaux –

Mr le Maire présente des devis pour finaliser les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- ⇒ d'accepter le devis de la Sté HANDINORME de Wasquehal, d'un montant de 571 € HT, pour la sécurisation des marches de plusieurs bâtiments communaux,
- ⇒ d'accepter le devis de l'entreprise HUBERT de Chémeré Le Roi, d'un montant de 545,73 € HT, pour l'installation d'une porte pour PMR dans les toilettes publiques,
- ⇒ d'imputer ces dépenses en section d'investissement à l'article 21318.

DELIBERATION N° 2021/21 :

GITE COMMUNAL : Restauration de la porte d'entrée –

Mr le Maire présente un devis pour la restauration de la porte d'entrée du gîte communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise HUBERT de Chémeré Le Roi, d'un montant de 514.82 € HT,
- d'imputer cette dépense en section d'investissement à l'article 2132.

SALLES COMMUNALES : Projet de raccordement d'une arrivée d'eau dans le bar –

Pour faciliter l'utilisation du bar, il est projeté le raccordement d'une arrivée d'eau. Il sera demandé à l'entreprise VAILLANT qui doit réaliser une dalle pour l'accessibilité des salles communales par la rue des Tisserands s'il est possible de poser un fourreau. Afin d'étudier la faisabilité de ce projet, un avis sera demandé à l'entreprise LEVEILLE de Vaiges.

SALLES COMMUNALES : Réflexion sur la création d'une chaufferie et d'une nouvelle cuisine –

L'installation d'une chaudière à granulés bois étant possible pour le chauffage des salles et des logements communaux, place de l'Eglise et rue des Tisserands, il est proposé d'aménager une chaufferie dans la cuisine actuelle. En complément, un agrandissement de la salle vers la cour pourrait permettre de créer une nouvelle cuisine. Afin d'étudier plus en détail ce projet et d'en évaluer le coût et le financement, des renseignements seront pris pour la prochaine réunion de Conseil Municipal.

ECOLE : Organisation d'un chantier participatif pour repeindre la balustrade –

Après avis de l'architecte conseil des PCC, Anne BAUDRY présente les couleurs de peinture choisies pour repeindre la balustrade de l'école. Les fournitures seront achetées près de l'entreprise MARCHAND à Laval et un chantier participatif sera organisé en août après le passage du couvreur chargé de restaurer la toiture de l'école.

PETITE ENFANCE : Réflexion sur la création d'une Maison d'Assistants Maternels (AMAM) –

Vu le nombre de plus en plus restreint d'assistantes maternelles agréées dans notre secteur et étant donné que les jeunes parents qui arrivent dans notre commune sont à la recherche de ce moyen de garde, les conseillers municipaux réfléchissent sur l'opportunité de créer une Maison d'Assistants Maternels. Ce projet pourrait être largement subventionné à hauteur de 80 % avec des aides de la CAF, de la MSA, du Conseil Départemental, ... Quant à l'emplacement de cette structure, il pourrait être envisagé dans le jardin de l'école. Ce projet pourra être également étudié à l'échelle du RPI.

DELIBERATION N° 2021/22 :

ADHESION AU RESEAU DES COLLECTIVITES ENGAGEES VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE –

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion au Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable. Ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces, ...).

L'objectif de cette action vise à multiplier les réalisations prenant en compte le développement durable.

En adhérant au réseau, la collectivité s'engage à :

- partager ses expériences,
- contribuer à la vie du réseau,
- s'appuyer sur le réseau pour avancer dans ses projets,
- régler la cotisation annuelle d'un montant de 100 € à l'association Synergies.

En contrepartie, le réseau s'engage à :

- organiser des visites, ateliers... répondant aux attentes des communes adhérentes,
- offrir un appui individuel sur le démarrage des projets communaux, en lien avec les services développés par les territoires (mission énergie...),
- communiquer sur des initiatives durables conduites en Mayenne,
- mettre à disposition des communes adhérentes des ressources documentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⇒ décide d'adhérer au Réseau des collectivités engagées vers le développement durable, animé par l'association Synergies,
- ⇒ désigne comme représentant titulaire Mr LE BLANC Christian et représentante suppléante Mme BAUDRY Anne.

PERSONNEL COMMUNAL : Demande de modification du poste d'ATSEM –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Stéphanie MILLET, Agente Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles contractuelle, qui souhaiterait être titularisée à son poste suite à sa réussite au concours d'ATSEM, comme elle l'avait déjà demandé en janvier 2020. Actuellement elle est employée sous contrat à durée déterminée renouvelé à chaque rentrée scolaire avec une rémunération semblable à un agent titulaire. Vu le manque de visibilité sur le devenir de l'école et étant donné que la titularisation de Mme MILLET entraînerait l'obligation à la commune de continuer à la rémunérer même en cas de suppression de son poste suite à la fermeture de l'école, les conseillers municipaux souhaitent étudier ce dossier d'une manière plus approfondie à la prochaine réunion.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN –

L'arène granitique posée au pied du Pont Piéton et devant le gîte ne tenant pas, il sera demandé au service technique d'intervenir à nouveau.

MISE A DISPOSITION DU MATERIEL ET OUTILLAGE COMMUNAL : Inventaire et suivi des prêts –

Suite à la décision du Conseil Municipal en 2019 de mettre à disposition des habitants le matériel et outillage communal, il est proposé de faire un inventaire et un suivi des prêts. Françoise PORTIER se charge de mettre en place les modalités de ce service.

DELIBERATION N° 2021/23 :

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROFIT DE L'OEUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE –

Mr le Maire présente un courrier de l'Office National des Anciens Combattants demandant une subvention au profit de l'Oeuvre Nationale du Bleu de France, expliquant que depuis l'an dernier les mesures sanitaires n'ont pas permis d'organiser les collectes à l'occasion des commémorations des armistices.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'allouer pour l'année 2021 une subvention exceptionnelle de 50 € à l'Office National des Anciens Combattants au profit de l'Oeuvre Nationale du Bleu de France.

EXPOSITION IN SITU : Présentation de la 6^{ème} édition pour 2021 –

Antoine présente l'organisation de la 6^{ème} édition de l'exposition IN SITU qui aura lieu de juillet à septembre 2021. Le vernissage est fixé le 26 juin prochain. Les conseillers municipaux acceptent que des sculptures soient exposées dans la salle de conseil et que des installations artistiques soient accrochées près des Arcades.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES : Organisation des bureaux de vote –

Afin d'organiser les bureaux de vote pour les Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin prochains selon les règles sanitaires, le lieu de vote sera dans la salle communale. L'entrée des électeurs se fera par la rue des Tisserands et la sortie par la Place de l'Eglise. Il est procédé à la constitution des bureaux de vote et à la mise en place des permanences.

QUESTIONS DIVERSES :

SBeMS : Point sur le projet d'aménagement du barrage dans le bourg –

Actuellement le projet d'aménagement du barrage dans le bourg est suspendu étant donné qu'un propriétaire-riverain n'y est pas favorable.

RECONSTITUTION HISTORIQUE DE LA LIBERATION DE LA MAYENNE D'AOÛT 1944 : Passage dans la commune –

Mr le Maire présente un dossier de l'association Mayenne-WW2 qui organise une reconstitution historique de la Libération de la Mayenne d'août 1944. Les participants passeront dans le village le samedi 7/08/2021 entre 15 H et 17 H. Un terrain privé sera mis à leur disposition sur le chemin de la Grande Roche.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée le vendredi 9 juillet à 20H.